

Monsieur Eric Kaltenrieder

? JUSTICE ?*Rapport sur la destruction de mon ménage - et du reste de ma vie*

Mon avocate m'a envoyé «l'Ordonnance de classement» du Ministère Public Central, concernant le **dédommagement de Fr. 20'000.-** que la Cour avait décidé de m'accorder pour le «**TORT MORAL**» - subi par mon «placement arbitraire dans cet EMS», d'un jour à l'autre, sans préparation ni accord de ma part, par mon ancien curateur. Par le même courrier elle m'informa que l'Etat venait de lui verser cette somme, qu'elle attendait mes instructions la concernant et que, «pour sa part, elle considérait alors cette affaire comme terminée». Tous les documents qu'elle m'a envoyé, concernent uniquement mon placement arbitraire. J'avais pourtant renoncé à lutter contre cette décision, puisque, d'après les opinions/rapports des «experts» (mon médecin, l'assistante sociale, un psychiatre), je ne suis plus capable de vivre seule!...

Par contre, ma perte matérielle, causée par ce curateur si empressé - c.a.d.

la disparition/destruction de tout mon ménage - est totalement ignorée.

Peu de jours après avoir reçu ce jugement, on m'a apporté Fr. 20'000.- en cash et j'ai signé une quittance, sans la regarder de près, pensant - assez résignée - qu'il s'agissait de ce dédommagement de la Cour. Pour mettre cet argent en sécurité et pouvoir - au moins - en disposer librement, je le versais alors sur mon compte auprès de la BCV que je venais d'ouvrir dans ce but. Peu après, mon avocate m'informa, par téléphone, qu'elle venait de recevoir les Fr. 20'000.- de l'Etat et qu'elle attendait mes instructions les concernant». Le lendemain elle m'informa pourtant d'avoir versé cette somme - à ma curatrice!

D'où venaient alors les Fr. 20'000.- reçus en cash? En effet, il s'agissait du dernier don qu'un de mes amis, (un artiste peintre italien que j'avais soutenu autrefois), m'avait fait apporter, peu avant son décès. Ayant appris «mon histoire» - par la presse et la télévision!! - il m'avait déjà, de temps en temps et clandestinement, fait apporter de l'argent - pourtant jamais une somme de cette importance et je n'ai jamais dû signer une quittance.

Malheureusement, et je le regrette amèrement, j'ai informé ma curatrice de ce don, supposant - naïvement - qu'elle serait contente pour moi. Mais sa seule réaction était de me priver de ma carte bancaire et de la quittance de mon versement. Ensuite, j'ai reçu une nouvelle carte, sans ma photo et la confirmation de la banque d'avoir également remis une carte à ma curatrice. Peu de jours après, j'allais vérifier ce compte - il n'y avait plus qu'un solde de Fr. 799.15. Ma curatrice s'était donc empressée de me priver de ce don de mon ami, pour régler des factures qu'elle aurait pu payer avec les Fr. 20'000.- reçus de l'Etat et que mon avocate lui avait versés, en grande hâte et sans attendre mes instructions - qu'elle m'avait pourtant demandées!! Je suis donc à nouveau sans un sou et dépend de l'approbation de ma curatrice pour pouvoir disposer du don de mon ami! - c.a.d. je dois continuer à me débrouiller avec l'argent de poche de Fr. 250.- que l'Etat avait décidé de m'accorder - pour pouvoir faire laver/couper mes cheveux, remplacer quelques pièces de mon linge de corps disparu/brûlé, des articles de toilette épuisés...

Quant à la destruction/disparition t o t a l e de **TOUT MON MENAGE** - «organisée» par ce curateur, sans ma connaissance et peu de jours après mon placement arbitraire dans cet EMS - elle n'est mentionnée/considérée nulle-part. J'en avais pourtant établi - et mis à disposition de mon avocate et de la Cour - une inventaire détaillée et complète - puisque ce curateur - bien que c'aurait été son devoir - ne l'a jamais fait! Par contre, il s'est empressé de résilier mon assurance mobilière! en se servant d'un papier portant mon entête, fabriquée par lui-même, et en signant comme mon curateur.

Dois-je donc comprendre que, «vu mon âge», mon inventaire est sans valeur, malgré les photos mises à disposition? D'autre part, je ne suis plus en mesure de présenter les factures/quittances pour mes acquisitions, puisque le curateur les avait fait brûler - avec tous mes autres dossiers, c.a.d. toute ma correspondance, tous les articles de la presse concernant mes activités, toute ma collection de photos (enfance, études, activité, vacances) etc etc...

Je ne possède donc plus rien - à part les quelques meubles, habits et livres que le curateur m'avait apporté ici. Avec cette modeste somme de Fr. 20'000.- pour le «tort moral» je pourrais enfin - avec l'autorisation/approbation de ma curatrice!! - remplacer une partie de mes affaires personnelles les plus nécessaires, disparues - et je ne serai plus obligée d'attendre le retour du lavage de ma chemise de nuit No. 1 pour pouvoir changer la No. 2 !!!

En effet, la cour a considéré uniquement le «Tort Moral» que j'ai subi, en ignorant totalement le résultat de ce tort, c.a.d la disparition de tout mon ménage n'est mentionnée nulle-part! Il s'agit pourtant de

- tous mes meubles, tapis, équipement de cuisine, habits, linge de corps et de ménage, produits de soins, provisions nourriture etc etc, mais avant tout - ma bibliothèque bien garnie, partiellement héritée de mon père et comprenant plusieurs encyclopédies comme "l'Histoire du

- 2 -

- monde" (5 vol.), "l'Histoire de l'Art" (Springer 6 vol.), la Lexika Brockhaus (12 vol.), mais également les biographies de quelques artistes célèbres, munies de leur dédicaces - etc etc
- mes albums de photos (enfance/vacances/voyages/travail/activités)
 - ma correspondance privée et avec des artistes célèbres ou moins célèbres dans le monde entier, (y compris la lettre d'un ami très cher, écrite avant de s'hôter la vie...)
 - ma collection de disques/CDs/cassettes (enregistrement de concerts organisés par moi-même)
 - les articles de P R E S S E concernant mes activités (concerts, cours d'interprétation musicale, expositions d'art) - sans but lucratif, car toutes les recettes étaient remises aux artistes - ainsi que mon travail (bénévole) comme créatrice/conservatrice du Musée Paderewski à Morges, ma Médaille d'or du mérite de la Rép. de Pologne, etc.

Quant à ma garde-robe disparue, j'aimerais bien savoir qui se promène maintenant avec ma jaquette en fourrure persane, ma cape en vison, mes 3 robes de soir ??

En plus - pourquoi ne m'a-t-on jamais donné l'occasion d'aller visiter - à l'improviste - le «dépot» de ce curateur qui, d'après le bottin, est «marchand de ventes»... afin de pouvoir y récupérer mes meubles/objets pas encore vendus/brûlés?

En ce qui concerne l'INVENTAIRE de mon ménage, que ce curateur aurait dû établir et présenter à la Cour, il n'existe pas! - tandis que le mien, précis, détaillé et partiellement illustré - est ignoré...

J'avais espéré/supposé que les autorités responsables me proposeront - à part le «tort moral» subi - au moins un dédommagement selon la valeur de mon assurance mobilière (SFr. 80'000.-) - que ce curateur avait d'ailleurs résiliée en grande hâte et sans ma connaissance, en utilisant un papier portant mon entête - fabriquée par lui-même! - et en signant comme mon curateur (apparemment il ne dispose pas d'un papier avec son entête....)

En outre, il s'est également empressé de résilier mon loyer, le jour après mon placement. J'en avais pourtant une garantie de 2 mois à la banque et j'aurais eu largement le temps de liquider mon ménage moi-même (ce que j'avais d'ailleurs déjà commencé à faire, en vendant p.ex. un seul de mes meubles au prix de Fr. 1'500.- ... la somme que mon curateur avait encaissé pour la vente de tout mon ménage en bloc!)

Bref - je ne possède plus rien! et cette «expérience» m'a rendue amère, déçue, découragée, fatiguée - et j'espère pouvoir rejoindre bientôt mon frère et dernier parent, décédé, ainsi que mon ami fidèle et généreux, l'artiste peintre italien, qui vient également de quitter ce monde. C'est avant tout grâce au soutien de ces 2 personnes que j'ai pu (sur)vivre de façon plus digne ma situation morale et matérielle détruite, "grâce"..... au *Service social* de la commune!

D'autre part et comme seule nouvelle positive, j'ai noté que l'Etat de Vaud prend en charge les «frais de justice» et que mon avocate renonce à toute indemnité pour ses opérations (vaines!!) en qualité de mon conseil juridique. Pourtant, tous ces frais auraient pu être évités sans l'«activité» de ce curateur (qui s'en tire probablement indemne....)

Je viens de terminer mes mémoires et la somme que la cour m'a fait parvenir pour le «*tort moral*» m'a servi à les faire imprimer et envoyer à tous mes amis et connaissances à travers le monde, ainsi qu'à toutes **les nombreuses personnes inconnues** qui, grâce à la publication de «mon cas» (presse+télévision), m'ont témoigné leur sympathie et révolte de maintes façons généreuses et confortantes.

JUSTICE ?? - je n'y crois plus!

Rita Rosenstiel - Mars 2018

(née le 19.2.1924)



Je tiens à préciser que j'ai écrit ce rapport seule, d'après ma mémoire intacte et avec mon ordinateur - finalement récupéré après mes protestations auprès des autorités

Copies de ce rapport - avec mon livret «Pourquoi?» - envoyées à

Me Eric Kaltentrieder, Lonay
 Me Jacques-André Haury, Lausanne
 Me Anne-Rebecca Bula, mon avocate (démissionnée)
 Mme V. Casas, ma curatrice
 la Municipalité de Morges
 la Presse

Morges, le 15 Mars 2018